



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 FEVRIER 2013 - 19H00**

COMPTE RENDU

Date de convocation : 23 février 2013

Présents : M. LAGRANGE Georges - Mme FAVRE Annie - M. BRAIZE Alain - M. GAILLARD Fabrice - Mme. DUMAS Claudine - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. PERSIN Franck

Absents et excusés : M. MUFFAT Roger Serge - M. RICCI Pierre - Mme LANVERS Édith - Mme. LAVERY Joséphine - Mme TSCHOFFEN Béatrice. - M. BREHIER Émile - M. PEERSMAN André

Procurations :

M. PEERSMAN André à Mme. DUMAS Claudine
Mme LANVERS Édith à Mme FAVRE Annie

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M. MUFFAT Michel (la Glière)

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 FINANCES :

Investissements :

La commission "finances" présente au Conseil, le programme d'investissement pour l'année 2013, qui consiste à terminer les travaux engagés (salle polyvalente, base de loisir, aménagement autour des salles), mais aussi les travaux de chauffage de l'école primaire, et une provision pour la future salle sur le parking.

Le plan définitif d'investissement sera arrêté dans le cadre du vote du budget 2013.

19 H 15 arrivée de Claudine DUMAS

Tableau des effectifs :

Le Conseil approuve le nouveau tableau des effectifs, suite à l'avancement de carrières des agents.

Recrutement de 2 saisonniers

Le Conseil Municipal accepte la création de 2 postes d'agents saisonniers pour le service technique, pour la période estivale.

4 DEMISSION M. BREHIER :

Démission du poste d'adjoint :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par courrier Monsieur BREHIER Émile, a fait part de sa démission de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal, pour raisons personnelles. Monsieur le Maire précise que M. BREHIER n'ayant pas transmis cette démission en préfecture comme l'exige la réglementation, du fait de son poste d'adjoint, propose au conseil municipal de délibérer pour démissionner ce dernier de son poste d'adjoint au maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, après vote à bulletin secret, se prononce pour cette démission.

Tenant compte du courrier de Monsieur BREHIER, ce dernier, à compter de cette date, n'est plus conseiller municipal. Le conseil municipal est donc composé de 14 membres au lieu de 15.

Élection nouvel adjoint :

Suite à la démission de M. Brehier Émile, le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, accepte la candidature de : M. MUFFAT Michel (la Glière), au poste de 4ème adjoint au Maire.

Désignation représentant au "SIVOM Vallée d'Aulps" :

M. Brehier étant représentant de la Commune au sein du "SIVOM de la vallée d'Aulps", il est procédé à la désignation d'un nouveau représentant par vote à bulletin secret : M. PEERSMAN André.

Désignation représentant de la commune à la commission voirie de la "CCVA" :

En remplacement de M. Brehier, le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, désigne : M. MUFFAT Michel (La Glière).

Modification des commissions :

Suite à la démission de M. Brehier, le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des commissions et des représentants aux organismes extérieurs (annexe jointe).

5 TRAVAUX :

Base de loisirs :

Le bâtiment est clos et fermé, les travaux de finitions intérieurs se poursuivent pour une mise en exploitation ce printemps.

Salle polyvalente :

Les problèmes de chauffages sont en cours de résolutions.

Aménagement extérieurs :

La reprise des travaux est programmée dès la fonte des neiges. La commission fera un point précis des aménagements au printemps.

20 h 30 M. PERSIN Franck quitte la séance

Travaux eau tranche "Les Granges" :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le marché conclu avec l'entreprise "Sobeca", pour un montant de 187 170,15 € HT. Il prend note de la part des travaux d'eau pluviale sous compétence CCVA, pour un montant de 64 660,54 €.

Réservoir des "Brochoux" :

Une consultation va être lancée prochainement, pour la réalisation d'un réservoir d'eau potable aux "Brochoux" afin de répondre aux observations des services vétérinaires.

6 DOMAINE SKIABLE :

Dénonciation amiable de la Délégation de Service Public liant la Commune et la SERMA.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite au refus des services préfectoraux d'accepter l'avenant 5 à la présente convention, qui déterminait le nouveau plan neige, une prorogation de 10 ans de la DSP et une révision des redevances versées par le fermier, le Conseil s'il veut faire aboutir ce dossier, doit accepter la dénonciation amiable de la DSP actuelle et relancer une nouvelle DSP, permettant d'intégrer le nouvel avenant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire :

- soit de négocier une prorogation de la DSP, si cela s'avérait encore possible, en aménageant le projet qui avait été déposé.
- soit si cette possibilité est définitivement refusée, à lancer la procédure de dénonciation amiable de la DSP actuelle.

Gestion du domaine skiable :

Si la dénonciation amiable était entérinée, et après avoir pris connaissance des différentes possibilités de gestion du domaine skiable (régie, société d'économie mixte,

affermage, ou délégation de service public totale), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour la future gestion de son domaine la délégation de service public totale.

7 URBANISME :

Afu "des Granges "

La commission s'est réunie pour l'attribution des lots mis en vente par la Commune, pour permettre l'accès à la propriété à titre de résidence principale, selon les critères adoptés lors d'une précédente séance.

Les compromis de vente seront prochainement soumis pour validation au Conseil Municipal.

Vente concession "Lindarets" :

Le Conseil Municipal, accepte les ventes des terrains assiettes des concessions, suivantes

Vente Braize Jean : 40 250,00 €

Vente Boucher Jean : 7 500,00 €

Concession des terrains communaux :

Le Conseil Municipal va étudier la possibilité d'offrir comme aux "Lindarets, la possibilité aux actuels bénéficiaires des concessions sur terrains communaux, d'acquérir les parcelles assises de leur concession. Ce point sera abordé lors d'une prochaine séance.

Emplacement réservé n°16 :

Le conseil Municipal, donne son accord pour l'acquisition de l'emplacement réservé N°16.

Tarif des concessions communales :

Le Conseil Municipal, adopte le nouveau tarif des terrains assises des concessions communales, le portant à 10 € par M2, quelque soit la destination du bâtiment, qu'il supporte. La distinction entre commerce et habitation est supprimé.

8 REFORME RYTHME SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires, comme le permet la loi, à la rentrée de septembre 2014. Afin de permettre de bien appréhender toutes les conséquences de cette réforme, notamment sur les modalités de fonctionnement du temps péri-scolaire et des conséquences financières.

9 CONVENTION COMMUNE DIOCESE:

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de convention entre la Commune et le Diocèse, dans le cadre de la récupération par la Commune du bâtiment de la cure.

La Commune en l'échange de la récupération de la jouissance de la cure et de la propriété de la salle paroissiale, actuellement propriété du diocèse, réaliserait sur la dalle supérieure du parking souterrain, un bâtiment, avec des salles de réunions, dont un bureau et une salle serait mis à disposition prioritaire du diocèse et un appartement qui serait propriété de ce dernier.

En échange la Commune récupérerait la totalité de la jouissance de la cure et la propriété de la salle paroissiale.

Le projet définitif de convention sera présenté lors d'un prochain conseil.

10 DIVERS :

Croix des Lindarets :

Le Conseil Municipal, donne son accord pour la fourniture d'une poutre pour la confection d'une croix aux "Lindarets".

Affichage aux "plagettes" :

Le Conseil accepte l'installation de banderoles au carrefour des plagettes, pour des manifestations à vocation intercommunales, si pas de manifestations sur la commune pendant la même période, et sous réserve d'une demande préalable.

Les frais de mise en place de ces banderoles seront supportés par les demandeurs, sauf accord préalable de Montriond.

La séance est levée à 22 h 00